

Communiqué de presse relatif à la séance d'information du 13 mai 2016

La traversée du lac envisagée sous forme de PPP à Genève

Paudex, le 13 mai 2016 Après avoir fait confirmer sa faisabilité, le canton de Genève soumettra en votation, le 5 juin 2016, la construction d'une grande Traversée du Lac et la possibilité d'un partenariat public-privé (PPP) pour sa réalisation. Ce projet contribuerait à éliminer les embouteillages, à fluidifier le trafic et à améliorer l'accessibilité de toute la région. Les usagers gagneraient en temps, confort, sécurité et fiabilité. Actualisé et complété, le Guide pratique de l'Association PPP Suisse facilite la préparation et l'organisation des projets de PPP aussi bien pour les maîtres d'ouvrage publics que pour les soumissionnaires privés.

Lors d'une séance d'information organisée par l'Association PPP Suisse, Mathieu Baradel, chef de projet Traversée du Lac au sein du Département des transports du canton de Genève, le professeur Bellanger du Département de droit public de l'Université de Genève et Ansgar Kauf, économiste des transports, ont présenté le projet de «grande Traversée du Lac» réalisable éventuellement dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP).

Avec ses quelque 900 000 habitants et 440 000 emplois, le «Grand Genève» représente l'une des plus grandes agglomérations de Suisse, avec 3,8 millions de trajets par jour, dont 80 % via les transports individuels motorisés. La région genevoise fait partie des zones les plus engorgées par les embouteillages en Suisse. D'ici 2030, ce territoire comptera 200 000 habitants et 100 000 postes de travail supplémentaires.

Le canton de Genève prévoit par conséquent, dans le cadre d'un développement multimodal et coordonné des infrastructures de transport, la construction d'une Traversée du Lac d'ici 2030. C'est ce projet qui sera soumis en votation le 5 juin 2016. Conformément à la volonté du gouvernement genevois, la construction sera envisagée dans le cadre d'un PPP.

Faisabilité d'un PPP confirmée

Une étude publiée en septembre 2013 par economiesuisse confirme la faisabilité d'une traversée du lac dans le cadre d'un PPP. Comme l'ont démontré les coauteurs Serge Y. Bodart, membre du réseau d'experts de l'Association PPP Suisse, et Stephan Kritzinger, économiste des transports au sein de la société bâloise Prognos SA, la traversée du lac pourrait contribuer à éliminer les embouteillages. Elle fluidifierait la circulation et améliorerait l'accessibilité de toute la région et notamment de la rive gauche. Le projet permettrait de délester considérablement d'une part l'autoroute A1, et, d'autre part, les principaux axes de transit en Ville de Genève. Les usagers pourraient ainsi gagner non seulement beaucoup de temps, mais aussi en confort, sécurité et fiabilité.

La nouvelle Traversée du Lac satisfait les conditions pour une réalisation dans le cadre d'un PPP conforme aux références internationales ainsi que les critères d'adéquation de l'administration fédérale. Les ingénieurs en confirment la faisabilité technique. Les prévisions de trafic actuelles justifient un tel projet. La construction pourrait être financée en totalité par le secteur privé, sans crédits octroyés par les pouvoirs publics. Les usagers devraient alors s'acquitter d'un péage.



Guide pratique PPP Bâtiment actualisé

L'Association PPP Suisse a actualisé et complété le Guide pratique PPP Bâtiment, publié en 2011, sur la base des expériences des trois premières années d'exploitation du complexe administratif «Neumatt» à Berthoud. Le document est désormais disponible gratuitement sur Internet.

Cet ouvrage explique concrètement comment concevoir et réaliser un projet de PPP en Suisse. Il contribue à réduire les frais de démarrage et à bien estimer les risques. Pour les décideurs, par ex. dans les administrations, et les projeteurs, il sert d'aide pour lancer une procédure de PPP et fournit des recommandations pratiques pour la mise en œuvre. Le guide facilite la préparation et l'organisation des projets de PPP tant pour les maîtres d'ouvrage publics que pour les soumissionnaires privés. Il aide à clarifier la faisabilité des projets de PPP potentiels et à trouver des réponses à de nombreuses questions.

Pour de plus amples informations:

Lorenz Bösch, président de l'Association PPP Suisse Tél. 079 426 54 19

Sandro Malär, secrétariat de l'Association PPP Suisse Tél. 044 222 04 06